

QUESTIONNAIRE

Afin d'aider le Secrétariat à donner suite à la Résolution n°2 adoptée lors de la 30e Conférence du Conseil de l'Europe des Ministres de la Justice, à planifier les prochaines activités dans le domaine pénitentiaire ainsi qu'à mieux répondre aux besoins des administrations pénitentiaires et des services de probation de nos Etats membres, merci de répondre aux questions posées ci-dessous.

Les réponses restent strictement anonymes et seront traitées avec la plus grande attention par le Secrétariat du Conseil de l'Europe.

1. Dans quels domaines rencontrez-vous les principales difficultés dans l'application des normes du Conseil de l'Europe ? (Numérotez vos choix, 1 étant la plus importante)

- 1 Surpeuplement carcéral
- 2 Prise en charge des délinquants dangereux
- 3 Prise en charge des personnes prévenues
- 4 Prise en charge des personnes condamnées à de longues peines
- 5 Prise en charge des délinquants âgées
- 6 Maîtrise et réduction des phénomènes de violence entre détenus
- 7 Formation du personnel
- 8 Effectif du personnel
- 9 Dispense de soins de santé
- 10 Dispense de soins de santé mentale
- 11 Exercice de la liberté de religion
- 12 Organisation d'activités professionnelles
- 13 Organisation d'activités éducatives
- 14 Organisation d'activités récréatives
- 15 Préparation à la sortie
- 16 Coopération avec la société civile
- 17 Coopération avec les autorités judiciaires (en particulier les magistrats chargés de l'exécution des peines)
- 18 Autres : _____

2. Vous paraît-il pertinent de fixer un numerus clausus pour chaque établissement pénitentiaire ?

- 1 Oui
 Pour quelles raisons ? : _____
- _____
- _____

- 2 Non
 Pour quelles raisons ? : _____
- _____
- _____

3. Selon vous, la consultation régulière de l'avis des détenus sur des sujets liés à l'organisation de la vie quotidienne en détention peut-elle aider à la bonne gestion d'un établissement pénitentiaire ?

- 1 Oui
 Pour quelles raisons ? : _____
- _____

2 Non

Pour quelles raisons ? : _____

4. Selon vous, un établissement pénitentiaire moderne devrait avoir les caractéristiques suivantes :
(Numérotez vos choix, 1 étant la plus importante)

1 être de type ouvert

2 être de type semi-ouvert

3 être de type fermé

4 disposer seulement de cellules individuelles

5 disposer de salles de loisir collectives dans chaque aile de détention

6 disposer de programmes thérapeutiques pour les addictions

7 disposer d'un large programme de cours élémentaires

8 disposer d'un large programme de formations professionnelles

9 disposer d'emplois rémunérés pour les détenus

10 permettre aux détenus de participer à l'organisation de la vie quotidienne en détention

11 disposer de programmes de prise en charge individualisés

12 Autres : _____

5. Selon vous, quel doit être l'âge minimum requis de responsabilité pénale ?

1 10 ans

2 12 ans

3 14 ans

4 16 ans

5 18 ans

6. Selon vous, à partir de quel âge une personne doit-elle pouvoir être privée de sa liberté ?

1 10 ans

2 12 ans

3 14 ans

4 16 ans

5 18 ans

7. Quels sont les principaux problèmes que vous rencontrez dans la prise en charge des délinquants mineurs ? (Numérotez vos choix, 1 étant la plus importante)

1 Formation du personnel

2 Effectif du personnel

3 Séparation des mineurs des adultes dans les centres de détention

4 Surpeuplement carcéral

5 Phénomènes de violence entre mineurs détenus

6 Organisation d'activités éducatives

7 Organisation d'activités récréatives

8 Organisation de programmes de prise en charge individualisés

9 Préparation à la sortie

10 Autres : _____

8. Par quelles mesures la prise en charge des ressortissants étrangers pourrait-elle être améliorée en détention ? (Plusieurs choix possibles)

- 1 Renforcement de l'apprentissage de la langue nationale du pays de détention
- 2 En facilitant les contacts avec l'extérieur (parloir, téléphone et courrier)
- 3 En facilitant le contact avec les consulats
- 4 En traduisant l'ensemble des règlements internes dans plusieurs langues étrangères majeures
- 5 En facilitant l'accès à un conseiller juridique
- 6 En mettant en place un médiateur culturel qui améliore la compréhension de différentes cultures
- 7 En facilitant l'accès à des interprètes
- 8 En augmentant l'accès à l'information à l'étranger (journaux, télévision)
- 9 En favorisant les contacts entre les ressortissants étrangers en détention pour combattre l'isolement
- 10 Autres : _____

9. Dans votre système pénal, la surveillance électronique est une mesure qui

- 1 qui n'existe pas. Allez directement à la question 11.
- 2 est une sanction autonome
- 3 remplace la détention dans l'exécution des peines
 - 1 en début d'exécution
 - 2 en fin d'exécution (transition vers la liberté)
- 4 remplace une détention provisoire
- 5 est toujours assortie d'autres sanctions
- 6 Est toujours assortie d'une guidance

10. A votre avis, faudrait-il améliorer le système de surveillance électronique dans votre pays.
Si oui, dans quel sens?

11. La coopération entre les services pénitentiaires et les services de probation pour mieux préparer les détenus à leur sortie vous semble-t-elle satisfaisante ?

- 1 Oui
Pour quelles raisons ? : _____
-
-

- 2 Non
Pour quelles raisons ? : _____
-
-

12. Si non, comment pourrait-elle être améliorée ? _____

13. Votre système de libération conditionnelle vous semble-t-il satisfaisant ?

- 1 Oui
Pour quelles raisons ? : _____
-
-

² Non

Pour quelles raisons ? : _____

14. Si non, comment pourrait-il être amélioré ? _____

15. Le Conseil de l'Europe a une expertise incontournable dans le domaine pénitentiaire en Europe. Il est actif dans l'élaboration de normes internationales, dans la mise en place de mécanismes de suivi et d'assistance technique aux autorités nationales concernées. Pensez-vous que ces activités sont suffisantes ?

¹ Oui ² Non

16. Si non, dans quels domaines le Conseil de l'Europe devrait-il développer ses activités futures ? (Plusieurs choix possibles)

¹ Elaboration de recommandations
Si oui, sur quelles questions spécifiques? _____

² Elargissement de l'assistance technique à tous les Etats membres
Si oui, sur quelles questions spécifiques? _____

³ Organisation d'échanges et de rencontres réguliers multilatéraux entre professionnels nationaux
Si oui, sur quelles questions spécifiques? _____

⁴ Promotion de bonnes pratiques nationales
Si oui, sur quelles questions spécifiques? _____

17. Cela vous semble-t-il pertinent d'élaborer des règles contraignantes (conventions) dans le domaine pénitentiaire au niveau européen ?

¹ Oui ² Non

18. Si oui, dans quels domaines cela vous semble-t-il particulièrement important ? _____

19. Si le Conseil de l'Europe organisait une conférence réunissant des représentants des services pénitentiaires, des services de probation, des juges et des procureurs des Etats membres afin de discuter des politiques pénales et des systèmes de sanctions et de mesures, cela vous semblerait

- 1 Très utile
- 2 Utile
- 3 Peu utile
- 4 Pas utile du tout

—

20. Si le Conseil de l'Europe mettait en place un site collaboratif à utiliser par les administrations pénitentiaires avec une base de données sur les bonnes pratiques développées dans les Etats membres, cela vous semblerait

- 1 Très utile
- 2 Utile
- 3 Peu utile
- 4 Pas utile du tout

—

21. Pensez-vous que vos services seraient prêts à transmettre régulièrement des informations sur leurs bonnes pratiques (en anglais ou français) au Conseil de l'Europe afin de les mettre sur le site ?

- 1 Oui
- 2 Non

—

22. Si oui, dans quels domaines pourriez-vous proposer des bonnes pratiques ?

—
—
—
—

23. De quel thème souhaiteriez-vous discuter lors de la prochaine conférence des directeurs d'administration pénitentiaire (CDAP) ?

—
—

24. Quel service représentez-vous ?

- 1 Administration pénitentiaire
- 2 Service de probation

—